



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Suivez-l-evolution-juridique-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Contaminations au tritium > Saint Maur - Bondoufle > **Suivez toute l'évolution juridique de cette affaire**

4 juin 2012

Suivez toute l'évolution juridique de cette affaire

Pour connaître toutes les suites juridiques de cette affaire, consultez notre Juriblog, le blog des actions en justice du Réseau "Sortir du nucléaire" :

<https://www.sortirdunucleaire.org/CEA-Valduc-contamination>

Le centre du CEA de Valduc créé en 1957 et situé à 45 Km au nord-ouest de Dijon, est une installation nucléaire intéressant la défense nationale.

Ce centre a connu, courant novembre 2010, un événement grave ayant entraîné une contamination au tritium de salariés de la société 2M Process à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), de riverains et de l'environnement.

Plusieurs employés de cette entreprise sous-traitante du CEA ont manipulé un tamis moléculaire qu'ils croyaient neuf alors qu'il avait déjà été utilisé par le CEA Valduc et était radioactif.

Cette entreprise n'est pas une installation nucléaire de base, il ne s'agit même pas d'une installation classée.

L'incident a été classé au niveau 1 pour la contamination, mais au niveau 2 de l'échelle Ines qui en compte 7, en ce qui concerne le défaut de procédure.

Ce tamis a également transité par une autre entreprise située à Bondoufle.

Le Réseau a déposé plainte contre X le 30 novembre 2010. Une information a été ouverte le 24 février 2011.

Suite au classement sans suite de sa plainte, le Réseau s'est constitué partie civile le 1er juin 2012.